

## 09. LA REQUALIFICATION URBAINE

### Chiffres clés

**78%**

Part des Français qui habitent dans une ville

**489**

Nombre de projets engagés dans la démarche EcoQuartier

**5 Md€**

Investissement mobilisé sur 5 ans dans le cadre du programme national Action Cœur de Ville

**Dont 2 Md€ déjà engagés**

**222**

Nombre de villes bénéficiaires du programme Action Cœur de Ville

En savoir plus : ADEME,  
Ministère de la cohésion sociale

Face à l'augmentation de la population il devient nécessaire de repenser la façon dont les villes se développent et de mettre en place des politiques d'aménagement qui répondent aux principaux défis écologiques. Les entreprises de Travaux Publics se situent au cœur de ces projets.

### Ce qu'il faut savoir sur la requalification urbaine

Compte tenu des enjeux environnementaux et sociaux actuels, l'aménagement des territoires doit se faire de façon plus durable. Il s'agit de répondre aux problématiques de consommation d'énergie, de qualité de l'air, de préservation de la biodiversité, d'artificialisation des sols, ainsi que du réchauffement climatique. De nombreuses politiques publiques émergent essayant de palier simultanément aux défis de croissance démographique et de transformation écologique des territoires.

La requalification urbaine est un mode d'urbanisation consistant à modifier les qualités physiques d'un espace afin de lui attribuer une nouvelle vocation et d'offrir des nouveaux usages.

**Opération de revitalisation de territoire (ORT)** : vise la requalification d'un centre-ville, favorisant la rénovation de logements et locaux, mais aussi de manière plus globale l'amélioration du cadre de vie.

**Plan « Ville durable »** : vise le développement de nouvelles pratiques pour concevoir, construire et gérer la ville (démarches EcoQuartiers, EcoCité).

**Action Cœur de Ville** : vise à améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et à renforcer le rôle de celles-ci dans le développement du territoire.

En savoir plus : Ministère de la Cohésion  
des territoires (1), (2), (3)



## 09. LA REQUALIFICATION URBAINE

### Comment les entreprises de Travaux Publics participent à l'aménagement du territoire ?

Elles mettent en œuvre leur savoir faire en matière de terrassement, de voiries et réseaux divers (eau, éclairage, numérique...) pour aménager les espaces. L'utilisation des matériaux spécifiques, lors de la conception de voies de circulation par exemple, permet de limiter l'imperméabilisation des sols, de faciliter l'infiltration des eaux, d'améliorer la gestion des eaux pluviales, ainsi que de rafraîchir les villes.

### La revitalisation de centres bourgs

Les centres anciens des petites et moyennes communes se caractérisent souvent par une perte d'attractivité et un manque d'adaptation entre les services proposés et les besoins des habitants. Plusieurs facteurs peuvent être à l'origine de ce phénomène :

- La périurbanisation ou l'extension des surfaces vers la périphérie d'une agglomération ;
- La multiplicité des pôles commerciaux et/ou d'activités économiques ;
- Le départ des ménages les plus aisés.

La requalification urbaine constitue donc un outil pour lutter contre la perte d'attractivité des centres-villes tout en limitant l'étalement urbain et l'artificialisation des sols, grâce à la réutilisation des espaces existants.

### Aménagement urbain et développement durable, sont-ils compatibles ?

Les collectivités locales ont la responsabilité d'assurer le développement économique de leur territoire dans le respect des principaux objectifs environnementaux. En matière de réduction des émissions plusieurs possibilités leur sont offertes :

#### Création des espaces publics multifonctionnels

Aménagement des espaces publics variés rendant possible **plusieurs usages dans un même lieu et ainsi limitant les besoins de déplacement** (aménagement d'une place, création d'un espace détente, restructuration de rues, etc.)

#### Création des espaces dédiés aux mobilités actives

Le développement des mobilités douces (marche et vélo) participe de façon directe à la réduction des émissions GES et à l'amélioration de la qualité de l'air en ville. Il passe entre autres par la piétonnisation des rues, la mise en place des pistes cyclables, etc.